

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

1. Les buts de l'ASBL

L'association a pour but : permettre aux parents de confier leurs enfants à des personnes de confiance lors de stages et autres évènements ponctuels durant lesquels seront proposé différents sports et diverses animations.

Elle poursuit la réalisation de ce but en menant les activités suivantes :

- Stages durant les vacances scolaire
- Après-midis sportives ou à thème
- Soirées pyjama

Ces activités sont encadrées par du personnel qualifié.

2. Les valeurs de l'ASBL

Les valeurs prônées par l'ASBL sont la sécurité, le respect, le plaisir, l'épanouissement, l'ambiance familiale, l'amusement, la détente, l'écoute, la citoyenneté, le fair-play, le partage, la convivialité, le bien-être, la solidarité. Les différences liées à la langue, la couleur de peau, le handicap, le genre ainsi que les diversités religieuses. Nous déclarons qu'aucune exclusion basée sur l'appartenance à un groupe humain ne sera acceptée.

Les membres de l'association s'engagent à ce que les activités au sein de l'ASBL se fassent dans le plus profond respect de l'idée d'évolution individuelle, d'apprentissage continu, de partage du savoir et des connaissances, le tout en entourant les enfants de bienveillance.

3. Les personnes de référence et contacts

Deleu Jennifer et Jacquemin Aurélie ; administratrices de l'ASBL

Email : creajoyfamily@outlook.be

Site internet : www.creajoyfamily.com

4. Gestion

4.1. Champs d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tous les membres ou leurs représentants légaux, de l'ASBL CréaJoy Family

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

4.2. Objectifs

Le sport, les ateliers créatifs, sportifs, artistiques (danse), favorisent le développement de différentes valeurs telles que l'écoute (de soi et de l'autre), la découverte culturelle, le partage au sein d'un groupe, l'échange, les productions collectives.

Le développement physique par des activités physiques variées et adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins de chaque enfant permettent autant le divertissement que le développement des capacités. Les activités initient les enfants à être fair-play mais également solidaires en développant leur esprit d'équipe.

4.3 Les moniteurs

Les moniteurs ont pris connaissance de la loi du 3 juillet 2005 et, le cas échéant, ont contresigné une note d'organisation fixant le contour de leur engagement et de leur couverture en matière de responsabilité. De manière générale, tout membre ou intervenant pour l'ASBL renonce à toute action envers celle-ci pour la réparation d'un dommage qui ne serait pas couvert par les assurances souscrites par l'association.

4.4. Programme des différents stages

Les thématiques des stages varieront selon les saisons. Seront proposés les stages de foot, de vélo « apprentissage aux deux roues, et balades », de bien-être, danse, aventure, cuisine, artistique, jeux de société, "sport game", "boot-camp", et d'autres à venir...

4.5. Inscriptions et annulations

Les inscriptions se font par téléphone ou via le site internet. Une confirmation d'inscription vous parviendra sous les 48 heures. Il est également possible d'inscrire un enfant sur place le jour de début de stage en fonction des places restantes.

Le paiement du stage se fait le premier jour du stage à la responsable présente.

Attention : Cas de force majeure

L'ASBL se réserve le droit d'annuler le(s) stage(s) en cas de force majeure :

Pandémie, inondation, dégât majeur survenu sur le lieu de stage.

Dans ce cas, tous les montants versés seront intégralement remboursés.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

4.6. Exclusion

L'ASBL se réserve le droit de refuser l'accès à un stage ou à une activité si nous estimons que l'enfant représente un danger à la sécurité du groupe ou à sa propre sécurité. L'accès peut également être refusé si le paiement n'est pas en ordre (semaine en question ou arriérées) ou si la famille ne respecte pas la philosophie de l'ASBL.

4.6. Tarif familles

Une réduction de 15€ est accordée pour le troisième enfant d'une même famille inscrit à un stage à temps plein (les deux premiers enfants paient le prix plein).

4.7. Mutuelles

Intervention de votre mutuelle : Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour obtenir un document donnant lieu à un remboursement partiel (Partenamut, Mutualité Chrétienne, Mutualité Libérale, Mutualité socialiste)

4.8. Conditions de remboursement en cas d'annulation ou maladie

En cas de maladie (sur présentation du certificat médical au nom de l'enfant uniquement), le stage peut être reporté ultérieurement ou remboursé.

En cas d'annulation au plus tard 14 jours avant la date de début du stage, celui-ci sera intégralement remboursé. Au-delà ce délai, une amende administrative de 50€ sera facturée.

5. Organisation

5.1. Les stages sont organisés par l'ASBL CréaJoy Family

Rue Parmentier 5, 1430 Rebecq; Ecole libre Saint-Géry

Pour chaque stage, une responsable de l'ASBL assure une permanence. Celle-ci veille au bon déroulement du stage, tant au niveau des animateurs.trices que des participant.e.s.

Les groupes seront formés en fonction des âges des enfants. L'ASBL se réserve le droit d'annuler ou de modifier certaines activités en fonction du nombre d'enfants inscrits. Les parents seront avertis de tout changements dès que nécessaire.

Matériel à apporter : Vêtements de sport ou d'extérieur en fonction du stage, des boissons en suffisance (privilégier de l'eau), un dîner, deux collations. Le vendredi l'ASBL offre aux enfants les collations.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Une garderie encadrée est organisée le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h00 à 18h00. A partir de 07h30 jusqu'au démarrage des activités, la garderie est gratuite. Les activités se terminent 16h, partir de 16h30, la garderie est payante: 1€/15 minutes. Possibilité d'acheter un *Pass Garderie* de 10 euros pour la semaine. Les parents s'engagent à respecter ces horaires et seront particulièrement attentifs à ne pas dépasser l'heure de la garderie du soir. En cas de force majeure, si vous arrivez après 18h, nous vous demandons de prévenir une responsable le plus rapidement possible et un supplément de 8 euros par quart d'heure par enfant sera appliqué.

Une autorisation signée du(des) parent(s) est indispensable si l'enfant rentre seul ou avec une tierce personne à l'issue des journées de stage.

Pour les participants en bas âge, n'étant pas équipés à des fins de changes et pour le bon déroulement des stages, les enfants doivent être propres. Nous demandons aux parents une transparence sur l'état de propreté de l'enfant afin de ne pas avoir de surprises lors du stage.

5.2. Assurances

L'ASBL CréaJoy Family s'engage à assurer la sécurité de tous durant les activités. Les moniteurs seront formés sur la sécurité et la prévention. En cas d'accident, nous prendrons toutes les mesures de soins et de santé nécessaire auprès de votre enfant en bon père de famille. Les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement. Les parents/tuteurs légaux, marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris. Nous vous remettrons dès lors les documents d'assurance à faire remplir par le médecin.

L'assurance est comprise dans le prix d'inscription. L'enfant est couvert en responsabilité civile en cas de dommages corporels. La compagnie intervient à la condition que les frais médicaux soient supérieurs à 25 € (décompte mutuelle déduit). Les dégâts occasionnés aux lunettes ne sont pas couverts.

INFORMATIONS GENERALES DU CONTRAT souscrit chez AG Assurances.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

5.3. Perte, vol et dégradation

Les objets perdus sont disponibles et récupérables uniquement sur le lieu même du stage. En fonction de l'espace de stockage, nous essayons de les garder jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Tous les objets perdus non-réclamés à la fin de l'année scolaire en cours seront directement remis à une association caritative.

L'ASBL CréaJoy Family décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets. Ce type d'incident peut être couvert par votre assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. Celle-ci décline également toute responsabilité pour tous dommages survenus du fait de la force majeure, d'incendie, de grèves et émeutes, d'inondations, ... tels que généralement prévus par les compagnies d'assurances.

5.4. Sorties et activités extérieures

En fonction de la météo, une sortie à la plaine de jeux est prévue une fois par semaine.

Pour certains stages, les activités à l'extérieur seront maintenues malgré la pluie ou le vent sauf exception si la météo risque d'avoir des conséquences sur la sécurité des enfants. Veillez donc à habiller les enfants en conséquence.

Tous les déplacements lors des sorties se feront à pied ou en transports en communs (TEC, DE LIJN, STIB, SNCB).

6. Responsabilités

Sauf dérogation expresse écrite des responsables de l'ASBL CréaJoy Family, aucun membre n'est habilité à prendre des décisions, poser des actes engageant l'ASBL vis-à-vis de tiers.

L'ASBL CréaJoy Family interdit explicitement d'organiser toute activité sportive ou autre sans autorisation préalable des responsables. En cas de non-respect de la présente interdiction, l'association se réserve le droit d'exiger la réparation de tout dommages pour utilisation abusive de son nom, et décline d'office toute responsabilité pour quelque fait que ce soit qui se déroulerait dans le cadre d'une telle organisation et qui entraînerait directement ou indirectement un dommage de quelque nature que ce soit à un tiers.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

7. RGPD

Nous enregistrons vos données personnelles afin de pouvoir assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de vos inscriptions à nos stages.

En approuvant ce règlement d'ordre intérieur et conformément au nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous nous autorisez à collecter vos coordonnées.

Celles-ci nous permettront de vous adresser nos e-mails vous informant de nos prochaines activités ainsi que les factures et tout autre courrier.

Vos informations personnelles sont conservées dans notre base de données à cette seule fin. Dans le cas contraire, vous pouvez vous désinscrire en adressant un mail à l'adresse creajoyfamily@outlook.be.

8. Droit à l'image

Lors de nos stages, il arrive que des photos ou des vidéos soient réalisées par les moniteurs pour immortaliser les souvenirs et sont susceptibles d'être utilisées sur nos réseaux sociaux ou notre site internet. Vous avez la possibilité de refuser ce droit à l'image à tout moment par mail à l'adresse creajoyfamily@outlook.be.

9. Modification du règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement d'ordre intérieur pourra être modifié par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale.

10. Contact

Notre équipe est disponible pour vous renseigner, répondre à vos questions et recevoir vos suggestions soit par mail creajoyfamily@outlook.be.